

Compte rendu CTL dédié au CPS relais du 06 janvier 2022



Ce CTL avait été demandé le 6 décembre en urgence par l'intersyndicale suite à l'annonce brutale faite aux agents de l'EDR de la suppression de 9 emplois dans le cadre de la disparition du CPS relais au 1^{er} janvier 2022.

En tenant ce CTL 1 mois jour pour jour après la demande des organisations syndicales nous pouvons constater la manière dont Mme La Directrice traite l'urgence et surtout la considération qu'elle porte aux agents concernés...

La CGT Finances Publiques 33 dénonce la manière dont sont traités les agents de l'EDR qui ont appris brutalement la suppression de ces 9 emplois début décembre mais également le choix fait par la Direction d'inclure dans le périmètre des suppressions tous les agents ayant participé ne serait-ce une seule journée au CPS.

La Direction locale justifie son choix en indiquant appliquer une directive nationale mais en a fait une interprétation très personnelle...

Pour rappel, au sein de l'équipe de renfort 2 régimes différents subsistaient :

- des agents qui avaient fait le choix de rester affecter au CPS 6 mois de l'année et qui les 6 autres mois étaient affectés sur la métropole bordelaise.
- des agents qui pouvaient être affectés sur tous les postes du département

29 agents sont donc concernés par le périmètre des suppressions :

- **6 affectés six mois de l'année au CPS** (5B et 1 C) et qui ont l'obligation de faire leur demande de mutation.
- **23 qui ont pu intervenir au CPS à la demande de la Direction** parmi lesquels la direction devra trouver les 3 emplois restants à supprimer

C'est là que notre direction girondine joue aux équilibristes et sort sa boule de cristal...

En effet, la Direction mise sur des calculs savants concernant les départs à la retraite ou volontaires éventuels et croise les doigts pour que les agents actuellement admissibles à l'examen professionnel obtiennent leur promotion !!!...

Un coup de poker qui lui éviterait de trancher.

Néanmoins, si la situation ne se passait pas aussi bien qu'espérée, une petite phrase nous a laissés particulièrement perplexes : ils pourraient « *imaginer des critères de sélection* »...

La sélection des EDR est effectivement au choix de la Direction, par conséquent la sélection pour les suppressions de poste l'est aussi...

La CGT Finances Publiques 33 a toujours dénoncé la sélection au choix qui est le fait du prince et qui prend ici tout son sens : aucun critère objectif et opacité totale.

En attendant que le couperet tombe, les agents de l'EDR qui le souhaitent ont pu être reçus par la Direction. 12 entretiens individuels ont eu lieu.

Sans surprise, tous les agents souhaitent rester au sein de l'EDR et aucun ne veut suivre la mission dans les centres de contact de Nevers et d'Angoulême.

La Direction désignera les agents choisis au cours du 1^{er} Trimestre 2022.

La CGT Finances Publiques 33 déplore une fois de plus que cette annonce intervienne trop tard pour permettre aux agents qui le souhaiteraient de bénéficier d'une mutation nationale avec priorité et de la prime.

Les agents dont le poste sera supprimé bénéficieront néanmoins de la garantie du maintien de leur rémunération pendant 6 ans.

Le montant de la NBI sera compensée dans ce maintien de rémunération, mais ne sera plus pris en compte dans le calcul pour la retraite après le 31/08/22.

La Direction nous a indiqué qu'elle espérait pouvoir maintenir ces agents de l'EDR en surnombre le temps que des postes se libèrent. Les agents resteront dans le vivier de sélection de l'EDR.

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre la fin d'activité du CPS

➤ **Autre point abordé :**

La CGT Finances Publiques 33 a interrogé la Direction concernant le fonds d'amélioration du cadre de vie des agents (enveloppe N°3) .

En effet, après avoir constaté que tous les agents ne disposaient pas du même niveau d'information, nous souhaitons savoir si des consignes avaient été données aux chefs de service concernant les modalités de transmission des propositions des agents.

La Direction devrait faire un rappel. À ce jour il n'y a eu que très peu de retours alors que toutes les propositions des agents doivent être transmises au plus tard à la fin du mois de janvier.

Nous vous invitons à nous transmettre par mail la copie de votre proposition.

Les élus CGT en CTL

Karine JOLY

Aurélie VUAILLET

Christophe DESCHAMPS

Stéphane JOLY